



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Manche

Commune : Vicq-sur-Mer

Autres communes :

R500

Appellation : Manoir d'Herclat

Monument(s)

Appellation : Manoir d'Herclat

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 18/02/1975

Étendue de la protection : Façades et toitures du manoir et de l'ensemble des communs, les deux portes charretières

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.